

Le rendez-vous raté des créations de postes à l'éducation nationale

31 mai 2017, PAR Soazig Le Nevé

MATHIEU PATTIER/SIPA

Selon la Cour des comptes, 5 752 postes d'enseignants ouverts entre 2012 et 2016 restent à ce jour non pourvus par des titulaires. La promesse de François Hollande de créer 54 000 postes dans l'éducation nationale ne tient qu'à un fil : celui du recours massif aux contractuels.

Le ratio est net : 13,6 % des postes créés dans l'éducation nationale entre 2012 et 2016 n'ont pas trouvé de titulaires preneurs, soit un total de 5 752. Dans son **rapport** sur l'exécution budgétaire 2016, rendu public le 31 mai, la Cour des comptes fait le bilan : *"Sur les 42 338 postes [de titulaires] créés entre 2012 et 2016, 36 586 ont été effectivement pourvus."*

Résultat : le ministère de la Rue de Grenelle doit encore pourvoir un peu plus de 17 414 postes supplémentaires pour atteindre l'objectif fixé en 2012 de 54 000 postes* d'ici 2017. La généreuse promesse faite en début de quinquennat par l'ancien président de la République, François Hollande, s'est donc muée en objectif à atteindre, objectif que le recours aux contractuels a permis de tenir depuis 2012.

"La crise de recrutement n'a pas été réglée par l'affichage des 60 000 créations de postes, résume Fabienne Bellin, secrétaire nationale du Snes-FSU, majoritaire chez les enseignants du second degré. Il aurait fallu préparer le terrain en amont, avec des prérecrutements des étudiants en licence, qui s'engagent ensuite à passer le concours."

Pénurie d'enseignants titulaires

La situation la plus préoccupante concerne le second degré, et en particulier les lettres classiques, où 70,4 % des postes offerts au Capes externe 2016 sont restés vacants (68 reçus pour 230 postes ouverts)... Suivent l'allemand, avec 56,8 % des postes non pourvus (149 sur 345), les mathématiques, avec 21,25 % de postes non pourvus (1 134 reçus pour 1 440 postes ouverts), puis l'éducation musicale et le chant choral (20 % de postes non pourvus, soit 132 reçus pour 165 postes). Enfin, l'anglais ne fait pas recette non plus, puisque seuls 1 055 candidats ont validé leur Capes externe alors que 1 225 postes étaient offerts.

"Le ministère n'a consommé son plafond d'emplois qu'à hauteur de 98,7 %, confirme Francette Popineau, secrétaire générale du Snuipp-FSU, majoritaire chez les enseignants du premier degré. C'est surtout vrai dans le second degré, avec 8 500 postes non consommés, alors que ce nombre s'élève à 2 400 dans le premier degré. Et 2 400, c'est pile le nombre de contractuels que nous accueillons parce que les concours de recrutement ne font pas le plein", constate-t-elle.

“On a beau avoir plus de postes, plus de recrutements, être enseignant reste peu attractif et nous rencontrons de vrais déficits dans certains concours, comme à Créteil ou en Guyane, déplore Francette Popineau. Quand vous avez votre concours et que vous arrivez dans certains endroits, vous restez au mieux cinq ans. Vous ne pouvez pas faire plus sans aide ou formation complémentaires, tant sont grandes les difficultés à exercer. Vous n’avez qu’une envie, c’est de partir.”

Suppressions de postes dans le second degré ?

Mais pour partir, encore faut-il obtenir sa mutation. *“L’administration fait tout pour retenir les enseignants qui voudraient par exemple être détachés à l’étranger, indique Stéphane Crochet, secrétaire général du SE-Unsa. Elle se montre donc très frileuse sur le nombre de places offertes aux concours car pour combler les postes vacants, le ministère estime plus pratique d’avoir recours à des contractuels plutôt qu’à des postes fixes.”*

Par un effet mécanique, le nombre de postes offerts aux concours de recrutement devrait d’ailleurs diminuer dès 2018, gardant pour seule mission d’assurer le renouvellement des départs à la retraite. Et les contractuels ont toutes les chances d’être fortement sollicités pour continuer de boucher les trous dans les disciplines *“déficitaires”*.

C’est dans ce contexte de pénurie – et là n’est pas le moindre des paradoxes – que s’apprête donc à ressurgir l’épouvantail des suppressions de postes dans le second degré. Après le *“faste”* des années Hollande, l’éducation nationale devrait en effet apporter son tribut aux 120 000 suppressions de postes annoncées par Emmanuel Macron, dont 50 000 seraient prélevés dans la fonction publique d’État.

Le contractuel comme variable d’ajustement

“Quand on veut supprimer 50 000 postes dans la fonction publique d’État, et ce, sans toucher aux effectifs de police et de gendarmerie, cela conduit mécaniquement à ponctionner l’éducation nationale. Soit 4 000 à 5 000 postes par an, ce sont les hypothèses qui circulent”, pronostique un cadre du ministère.

Face à une équation aussi compliquée que sensible, dans un ministère qui a essuyé pas moins de 80 000 suppressions de postes entre 2007 et 2012 – lorsque Jean-Michel Blanquer était directeur général de l’enseignement scolaire –, il est donc fort tentant de conserver un volant important de contractuels, qui permettent de supprimer des postes rapidement, sans toucher aux titulaires.

Sollicité par *Acteurs publics*, le cabinet du nouveau ministre de l’Education nationale joue *“la prudence”*, préférant, pour l’heure, ne pas s’exprimer sur le sujet.

** Sur les 60 000 postes promis par François Hollande, 54 000 devaient être créés à l’éducation nationale, 5 000 dans l’enseignement supérieur et 1 000 dans l’enseignement agricole.*